

JOURNAL

LE JOURNAL
DU TRI & DE LA PRÉVENTION
DES DÉCHETS DU SMDO

du

TRI

#8

Syndicat Mixte du Département de l'Oise,
votre service de valorisation des déchets



CAHIER CENTRAL RÉDUCTION DES DÉCHETS : LES DÉFIS À RELEVER D'ICI 2030

La prévention, lutter contre le gaspillage > p. 3, 4 et 5
Tout ce qu'il faut savoir pour optimiser la qualité du tri > p. 6, 7, 8 et 9
Le SMDO améliore ses performances de tri > p. 11
Le grand chantier du Centre de Valorisation Énergétique > p. 14
Quand les déchets chauffent les logements > p. 15
Une voie ferrée pour transporter les déchets
de l'Ouest de l'Oise > p.16

SMDO

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

MOT DU PRÉSIDENT



Chers lecteurs et... consommateurs,

La planète souffre de nos excès. Plus que jamais, il est temps de stopper les erreurs passées. Le moment est vraiment venu de limiter le transport en voiture individuelle, de consommer différemment et avec ce qui a déjà été produit. Nous avons TOUS des objectifs à tenir pour 2030 dans le cadre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), pour diminuer de 15% le contenu de nos poubelles. Cela passera par exemple par une limitation drastique du nombre de bouteilles en plastique à usage unique. Et si l'on se projette encore plus loin, 2040 signera la fin de l'utilisation des emballages

plastiques à usage unique. Face à l'urgence, j'attends de vous TOUS des résultats.

Les défis à relever sont à portée de main.

Le SMDO, et ses 19 communautés de communes et d'agglomération, mettent à votre disposition des moyens efficaces pour y parvenir. Si vos collectivités locales ont la charge de la collecte de vos déchets, le SMDO a pour mission de les valoriser dans ses sites : son centre de tri, son centre de valorisation énergétique et aussi ses déchetteries. Sans votre participation active, le résultat sera loin d'atteindre les objectifs. Vous êtes TOUS l'un des précieux maillons de cette chaîne. Notre travail au quotidien est commun.

Nous devons TOUS apprendre à consommer différemment et à lutter contre le gaspillage par tous les moyens. C'est la seule solution pour produire moins de déchets. Opter pour le vrac concernant l'alimentation, privilégier les achats de seconde main pour les vêtements ou encore les objets (il y a de nombreuses recycleries dans notre territoire), penser à réparer plutôt que de jeter, transformer les biodéchets en faisant du compostage, y compris au pied de certains immeubles collectifs... Vous trouverez dans cette nouvelle édition de notre Journal du Tri et de la Prévention les clés de la réussite qui nous rendront TOUS fiers.

Alors, oui, nous pouvons continuer à consommer. Mais il faut agir de façon écoresponsable avec le souci permanent de permettre à TOUTES les générations futures de récolter le fruit de nos efforts produits aujourd'hui.

Philippe MARINI
Président du SMDO
Maire de Compiègne
Président de l'Agglomération
de la Région de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise



La prévention

L'ART DE MAÎTRISER SA CONSOMMATION POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS

"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas." Cette phrase résonne aujourd'hui comme une évidence.

Si nous l'avions compris plus tôt, le 7^{ème} continent de plastique qui flotte en mer n'aurait pas vu le jour. Pour inverser la tendance, il faut miser sur la prévention. Elle détient les solutions nous permettant de tenir les objectifs imposés par le gouvernement dans le cadre des cinq axes fixés par la loi AGECE (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) :



OBJECTIFS 2030

- ▶ Sortir de la consommation jetable
- ▶ Mieux informer les consommateurs
- ▶ Agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire
- ▶ Agir contre l'obsolescence programmée
- ▶ Mieux produire

Lutter contre le gaspillage

La prévention en matière de réduction des déchets, c'est l'art de savoir maîtriser sa consommation. Cela passe par une lutte féroce contre le gaspillage. Si bien des réflexes sont en passe d'être acquis, comme couper l'électricité quand on quitte une pièce ou ne pas laisser couler l'eau de la douche quand on se savonne, d'autres sont à développer. Mais il faut être en mesure de déjouer les pièges parfois tendus.



L'ALIMENTATION

Commençons par l'alimentation. Les promotions poussant à acheter plus pour ne pas passer à côté d'une bonne affaire sont souvent un leurre, notamment en ce qui concerne les denrées périssables. La tentation l'emporte sur la raison et, finalement, l'argent voué a priori à être économisé finit à la poubelle. Il faut par conséquent se poser les bonnes questions avant de remplir son panier : vais-je avoir le temps de tout consommer ? Puis-je congeler les produits ? Ne vaut-il mieux pas acheter moins mais de meilleure qualité avec la garantie d'une meilleure conservation ? Et opter pour le vrac pour aussi réduire la part des emballages. Le riz, les pâtes ou encore la semoule (des denrées moins périssables) se conservent très bien dans des bocaux en verre. Quant aux fruits et légumes, privilégiez les produits locaux (et de saison) pour soutenir les circuits courts. Et n'oubliez pas votre sac en toile pour faire vos courses !

Les usagers que nous sommes ne sont pas seuls à devoir accomplir un effort. Depuis 2016 (loi Garot) et 2018 (loi EGALIM), les acteurs de l'agro-alimentaire et de la grande distribution sont aussi sommés de se plier aux évolutions de la législation en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire. D'après les experts, le 1^{er} août 2024, nous avons épuisé toutes les ressources que la Terre peut générer en une année pour notre survie. Nous vivons toujours plus à crédit. Et le crédit n'est pas une ressource inépuisable.

Alors faites un premier pas : essayez d'acheter vos aliments en vrac cette semaine !



LA PREMIÈRE APPLICATION ANTI-GASPI

Avec déjà plus de 5,2 millions d'utilisateurs, l'application anti-gaspi Geev permet de donner une seconde vie à plus de 26 millions de produits.

Créée en 2017 par Hakim Baka et Florian Blanc, cette start-up bordelaise connaît une montée en puissance grâce à la loi AGECL. Le principe est simple : offrir en ligne ce dont on ne veut plus pour permettre à une personne habitant proche de chez soi d'en profiter.

Gratuité et circuit court : tout est pensé pour favoriser une économie circulaire où l'argent est banni, laissant place à la générosité et à l'esprit éco-responsable. Des vêtements pour bébé, une machine à laver, des bocaux, des fournitures scolaires ou encore un os de jambon à ronger pour le chien, de la mélisse citronnelle, des barres de céréales... avec Geev, rien ne se perd, tout se donne !

Dans l'Oise, ayez aussi le réflexe anti-gaspi en téléchargeant gratuitement l'application.



L'HABILLEMENT

Les vêtements sont aussi source de tentation. Mais est-ce bien utile de se ruiner sur des soldes quand finalement les placards et les tiroirs débordent ? L'achat compulsif qui sera si peu porté (voire jamais) n'a plus sa place. Les recycleries, les brocantes, les boutiques de seconde main, les sites de vente... plein de solutions existent pour se faire plaisir. Adhérons à cet autre monde où la notion des "bonnes affaires" prend une autre dimension, plus solidaire. La production du textile est polluante et génère beaucoup de déchets.

Alors faites un premier pas : poussez ces jours-ci la porte d'une boutique de seconde main !



LES OBJETS

Les objets, petits comme grands, doivent être aussi au cœur de nos préoccupations. Aujourd'hui, sans en être forcément toujours conscients, pour beaucoup d'achats (ou presque), nous payons une éco-participation qui joue un rôle dans le devenir de tous ces produits. Un matelas, du matériel de jardinage, des ampoules, des câbles électriques, de l'électroménager, des matériaux de bâtiment, des produits chimiques... chaque catégorie d'objets dépend d'un éco-organisme. Charge à lui de collecter et recycler les produits qui lui sont destinés.

Mais ce n'est pas une raison pour jeter sans réfléchir, surtout quand l'objet en question peut avoir une seconde vie en le donnant à des proches, des associations ou encore des recycleries. Mieux, **vous pouvez même tenter de réparer en rejoignant des Repair Cafés** où vous rencontrerez des bricoleurs chevronnés prêts à vous aider, le tout dans un esprit de solidarité appréciable. **Vous pouvez aussi profiter des "bonus réparation"**, une aide financière de l'État pour restaurer un vélo, une tondeuse thermique ou encore une paire de chaussures en allant chez les commerçants référencés.

Alors faites un premier pas : visitez ce mois-ci une recyclerie proche de chez vous ; vous y découvrirez des trésors !

REPAIR CAFE



Trouvez un Repair Café proche de chez vous



LES CADEAUX

Et les cadeaux, nous direz-vous... Soyez décomplexés et tendance : offrez du durable et de l'occasion. Là encore, les sites spécialisés, les boutiques de seconde main, les recycleries, les brocantes... regorgent de trésors. Poussez même le luxe de les emballer sans produire le moindre déchet, comme avec la technique japonaise du Furoshiki. Tout au long de l'année, nous vous proposons plein d'idées et de conseils sur nos réseaux sociaux Facebook (@SMDO) et Instagram (@smdoise).

Alors faites un premier pas : suivez dès aujourd'hui nos réseaux sociaux !

Suivez tous nos conseils "anti-gaspi" sur nos réseaux sociaux.



Facebook : SMDO

Instagram : smdoise

TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR POUR OPTIMISER LA QUALITÉ DU TRI

Pour parvenir à réduire de 15 % nos contenants d'ici 2030, comme le préconise la loi Agec (anti-gaspillage pour une économie circulaire), il faut dès aujourd'hui penser également à optimiser la qualité du tri. Ne perdez jamais de vue que chaque déchet du quotidien a sa filière de valorisation et de recyclage. Voici donc les bons réflexes à adopter pour atteindre cet objectif :

Les emballages et les papiers

Si la définition du papier et/ou du carton est simple à comprendre, celle de l'emballage est plus subtile en raison de la confusion possible avec la matière. Il faut simplement se rappeler qu'un emballage contient un produit.

C'est le cas, par exemple, d'une bouteille en plastique (et non d'un jouet en plastique). C'est aussi le cas d'une boîte de conserve métallique (et non d'une pile ou d'une vis).

Une fois cette nuance acquise, gardez bien en tête que « **tous les emballages et tous les papiers se trient** » et adoptez les bons réflexes pour faciliter leur recyclage :



ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- ↳ Bien vider les emballages, inutile de les laver
- ↳ Ne pas emboîter, mettre les déchets en vrac
- ↳ Laisser le bouchon
- ↳ Ne pas découper, ni déchirer en petits morceaux, ni froisser ...
- ↳ Séparer les matières quand elles sont différentes (papier, carton, métal, plastique)

Attention : Les essuie-mains, mouchoirs et autres serviettes en papier textile jetable doivent être jetés dans la poubelle des ordures ménagères. Les contenants en verre (bouteilles, bocaux, etc.) doivent être déposés dans les points d'apport volontaire réservés à cet effet.

Meubles, produits chimiques, vêtements ... à chacun sa filière de recyclage

Vous devez vous séparer d'un vieux matelas, d'une table, d'un réfrigérateur, d'un téléphone portable, d'un écran, d'un pneu, de chaussures, d'articles de sport, de jouets ou encore de seaux de peinture et autres produits chimiques, de médicaments, de produits et matériaux de construction... Pas de panique : pour chacun de ces produits, il existe une filière de recyclage. Différents éco-organismes sont chargés de leur collecte auprès des magasins et de leur recyclage.

Plus rien, donc, ne doit venir souiller les poubelles et encore moins la nature !

Les piles, un sujet qui peut être explosif !

Attention, **tous les métaux ne vont pas dans le bac jaune !** Si les boîtes de conserve, les couvercles de pots de confitures ou encore le papier aluminium vont bien dans le bac de recyclage, **ce dernier est interdit aux piles, accumulateurs, boulons et autres écrous...** Les piles, par exemple, peuvent occasionner des incendies. D'autres objets métalliques indésirables dans le bac jaune peuvent endommager les équipements. **Pas question non plus de les mettre dans les ordures ménagères.**

> Où les déposer ? dans des points de collecte (de nombreux magasins en sont équipés); aux agents de déchetterie dans un petit sac, tout comme les boulons et les écrous.

ATTENTION !

Pensez bien à retirer les piles des jouets et des appareils électriques dont vous voulez vous séparer avant de les déposer en magasin.

Mal triées, les piles peuvent être à l'origine d'incendie



Toutes les collectivités proposent une solution de compostage individuelle. Contactez la vôtre si vous souhaitez vous lancer dans le compostage.

Depuis janvier 2024, les biodéchets sont à séparer des ordures ménagères

Pour certains, le contenu de la poubelle noire a bien diminué depuis le début de l'année. C'est l'effet du « tri des biodéchets à la source » voulu par la loi Agec (anti-gaspillage pour une économie circulaire). La collecte des ordures ménagères a d'ailleurs été réduite depuis le début de l'année dans certaines communes.

La poubelle grise était jusqu'alors composée pour moitié de restes alimentaires. La loi du 1er janvier 2024 impose à présent le tri à la source des biodéchets. Les collectivités locales doivent proposer des solutions de tri à la source et des alternatives pour les déchets alimentaires (restes de repas) : le composteur (collectif ou individuel) gagne ainsi du terrain. D'autres proposent la collecte de biodéchets en porte à porte (la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne et la Communauté de Communes

des Sablons pour ses cantines) et en installant des points d'apport volontaire (la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne, la Communauté de Communes du Pays Clermontois et, avant la fin de l'année, l'Agglomération Creil Sud-Oise et la Communauté de Communes du Pays de Bray).

L'idée portée par la loi Agec est donc de réduire la présence des biodéchets dans les ordures ménagères pour les composter ou pour les valoriser sous forme d'engrais ou de biogaz. Les habitudes changent et les mentalités évoluent. Les communautés de communes sont là pour vous accompagner dans une transition écologique indispensable pour appréhender sereinement l'avenir de la planète.

LES BIODÉCHETS SE DIVISENT EN DEUX CATÉGORIES :

- les déchets verts

branchages, toutes tontes, feuilles mortes, fleurs fanées...

- les biodéchets alimentaires

les restes de préparation de repas et les restes de repas (viande, poisson, pain, gâteaux, pâtes, riz, légumes...). Ils sont hélas encore trop souvent la conséquence du gaspillage alimentaire contre lequel il faut lutter.



Pour vous aider, consultez notre guide écojardinage

Votre implication quotidienne dans le tri à la source des biodéchets est notre meilleur soutien pour les réduire et les valoriser au mieux.



Saviez-vous que chaque année, nous jetons l'équivalent de 10 kilos de vêtements par habitant dans nos poubelles ? Par ignorance ou par négligence, trop de personnes se débarrassent encore de leurs habits de cette manière, alors qu'il existe des solutions bien plus durables et responsables.

Restez zen en triant vos vêtements et pensez avant tout à leur donner une seconde vie !

STOP
aux vêtements jetés dans les poubelles !

PENSEZ BONUS RÉPARATION

Oubliez définitivement la poubelle et regardez bien le tas que vous venez de trier. Peut-être suffit-il de changer la fermeture éclair de ce jean qui vous a fait "craquer" il n'y a pas si longtemps ? Vous ne savez pas coudre... Qu'importe, il y a certainement non loin de chez vous un atelier de couture labellisé Bonus Réparation.

Vous bénéficierez d'une réduction sur la réparation. Autant en profiter pour déposer la veste dont la doublure s'effiloche et, au passage, confier au cordonnier les chaussures à ressemeler (toujours avec le Bonus Réparation). **Réparer pour mieux durer, voilà une idée à ne pas négliger.**

DONNEZ, VENDEZ OU DÉPOSEZ DANS DES BORNES DÉDIÉES

Vêtements trop petits, achats impulsifs vite regrettés, changement de style... ? Dans ces cas-là, pas d'hésitation : faites plaisir autour de vous en offrant ce que vous ne portez plus. Les associations et autres recycleurs seront aussi contentes de les récupérer. Besoin d'argent ? Vendez-les sur des sites ou gardez-les dans un carton pour la prochaine brocante de village. Tout le monde y trouvera son compte. Reste une dernière solution : les dépôts dans les bornes dédiées.

L'éco-organisme **Refashion** se charge de collecter et de recycler vêtements et chaussures. Alors, la prochaine fois que vous faites du tri dans vos placards, souvenez-vous : vos vêtements, votre linge de maison, vos chaussures et autres vieux sacs n'ont pas leur place dans

les poubelles. Ils peuvent encore faire beaucoup de bien, à vous, aux autres et à la planète en leur donnant une seconde vie.

Adoptez les bons gestes de tri pour déposer vos Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) usagés en point de collecte !



Tous les TLC usagés peuvent être rapportés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs, les chaussures par paire, dans des sacs fermés.



Vos vêtements, linge de maison et chaussures déposés ici seront majoritairement reportés ou recyclés.

"1 POUR 0" ET "1 POUR 1" : ON VOUS EXPLIQUE TOUT SUR LES SOLUTIONS PRATIQUES CONCERNANT LA REPRISE DE VOS OBJETS USAGÉS



Le «1 pour 0» : le dépôt en magasin sans obligation d'achat

Vous souhaitez vous séparer de petits appareils électriques usagés, d'ampoules, de cartouches d'encre, de piles, mais aussi de jouets, d'articles de sports et de loisirs, de bricolage, de jardinage, de textiles... Vous pouvez les déposer dans les magasins qui proposent des produits similaires même si vous n'avez pas effectué d'achats.



Le «1 pour 1» : une reprise pour un achat

Vous souhaitez changer de réfrigérateur, de matelas ou encore de canapé : mais que faire de ces vieux objets ? Le magasin auprès duquel vous effectuez votre achat doit reprendre votre matériel pour l'achat d'un neuf. Cette règle s'applique également aux achats en ligne et aux livraisons : c'est une obligation légale.

Trouvez les points d'apport les plus proches de chez vous

► Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et ampoules.

ecosystem
recycler c'est protéger



► DEEE, articles de bricolage et de jardinage thermiques, articles de sports et loisirs, cartouches d'encre.

EcoLogic



► Jouets, articles de bricolage et de jardinage non électroniques et électriques, déchets d'éléments d'ameublement (DEA)

ecomaison



► Piles et accumulateurs.

batribox



Corepile



► Les DEA et articles de bricolage et de jardinage

valobat





JE TRIE, TU TRIES, NOUS TRIONS... PARTOUT !

Le rôle du SMDO est de faire recycler les déchets que vous avez triés, notamment les emballages et les papiers qui rejoignent le fameux bac jaune. Aujourd'hui, que ce soit chez soi, au bureau, dans les salles de spectacles ou encore dans les parcs et jardins, le tri sélectif est possible partout. Mais il peut encore être optimisé, avec à la clé une belle réduction des coûts de traitement.

Trier, toujours plus et toujours mieux ses emballages et ses papiers. Mais pourquoi ? Simplement parce que ces matières se revendent pour être ensuite recyclées. Du pot de yaourt à la barquette en plastique, en passant par le carton ou la boîte de conserve en métal, les matières arrivées en vrac au centre de tri du SMDO (basé à Villers-Saint-Paul) sont séparées grâce aux 19 trieurs optiques avant de rejoindre leur filière de recyclage.

En 2023, chaque habitant du territoire couvert par le SMDO (soit une population totale de 790 897 usagers) a trié 64,64 kg de ces déchets de collecte sélective (hors verre). Au total, 36 663 tonnes ont pu être recyclées, soit 71 % de la collecte sélective. La revente des matières a permis d'injecter 6,8 M€ dans les recettes, une somme qui vient alléger le coût global du fonctionnement. Autrement dit, chaque «habitant-trieur» contribue à réduire

la facture de la collectivité et, par ricochet, à alléger la taxe sur les ordures ménagères.

Visons plus de recyclage dans le bac jaune

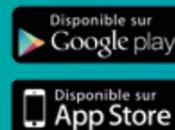
Idéalement, pour coller aux objectifs de la loi AGECE (loi anti gaspillage pour une économie circulaire) qui impose d'ici 2030 une baisse des déchets assimilés de 15 %, il faut trier davantage les emballages et les papiers dans les bacs jaunes. Concrètement, pour atteindre un objectif de 80,80 kg par habitant, il faut trier encore plus et mieux. Au passage, cela permettra d'augmenter de 1,7 M€ la part des recettes qui réduira la facture de la collectivité comme expliqué ci-dessus. Ce n'est pas une invitation à produire plus de déchets, mais bien une incitation à ne pas négliger leur valeur.

Réduisons les erreurs de tri

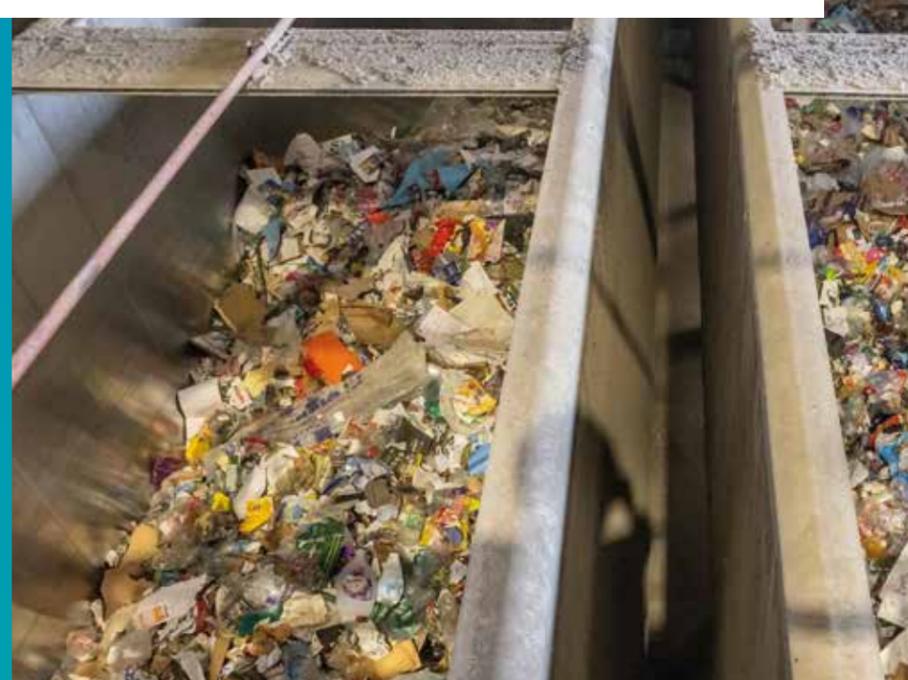
En effet, il y a encore trop d'erreurs de tri : près de 15 000 tonnes en 2023. Les erreurs de tri sont les pots emboîtés les uns dans les autres (avec parfois à l'intérieur un trognon de pomme) que les trieurs optiques ne peuvent détecter, le morceau d'essuie-tout mis dans la boîte de conserve ou encore les sachets plastiques glissés dans les boîtes en carton. C'est pourquoi il est indispensable de bien séparer les matières. Ces petits gestes payants doivent devenir un réflexe y compris hors de chez soi : au bureau, au cinéma, dans les parcs, dans les salles de sport... le tri s'invite désormais partout. Autant de bonnes raisons pour le promouvoir en initiant les "non-trieurs".



Téléchargez l'appli de Citeo «LE GUIDE DU TRI» qui vous facilite le tri au quotidien



Retrouvez aussi toutes nos informations sur le tri dans l'espace public, au bureau et en classe sur notre site : www.smdoise.fr (rubrique > en pratique)



LES PERFORMANCES DE TRI DU SMDO S'AMÉLIORENT SANS CESSER

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise travaille sans relâche, avec les 19 communautés de communes adhérentes, à optimiser ses équipements et ses résultats. 2024 a été en ce sens une année charnière.

Si l'univers des déchets est loin d'être un sujet glamour, il n'en reste pas moins un terrain d'actualités constantes, un enjeu prioritaire pour l'avenir de la planète. Au SMDO, il est hors de question d'être à la traîne de la modernisation des équipements et de négliger les résultats. En travaillant main dans la main à améliorer les performances, les 19 communautés de communes adhérentes et le Syndicat œuvrent à l'unisson pour le bien de la collectivité et des quelque 791 000 usagers du territoire couvert. Côté équipements, le SMDO explore, avec son Centre de tri, diverses solutions pour améliorer la captation et la pureté des matières triées, tout en réduisant la consommation d'énergie. Cela peut conduire à moderniser certains équipements.

Le Centre de Tri a ouvert en 2003 avec une capacité de traitement

de 20 000t/an. Il a été modernisé une première fois en 2012 pour trier les nouvelles matières liées à l'extension des consignes de tri des plastiques et atteindre une capacité de 30 000 tonnes/an. Le SMDO a entrepris une phase de reconstruction en 2018. Depuis 2019, le Centre de Tri est en mesure de traiter 72 000 tonnes par an. Pour optimiser cette capacité de rendement, le SMDO a ouvert les portes de son Centre de Tri à la collecte des emballages et des papiers du SMITOM Nord Seine-et-Marne.

Notre Centre de Tri permet de trier les emballages et les papiers que vous avez déposés dans le bac jaune en vue du recyclage. Une fois déversés sur les convoyeurs pour parcourir le process et ses 19 trieurs optiques, l'acier, l'aluminium, le carton, les briques alimentaires, les papiers de bureau, les journaux

LES CENTRES DE TRI ET DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SE VISITENT

Vous contribuez chaque jour à l'amélioration du tri et de la réduction des déchets. Mais connaissez-vous nos usines situées à Villers-Saint-Paul ?

Elles se visitent et sont ouvertes à tous : particuliers, scolaires (enfants à partir de 8 ans), associations, personnel de collectivités et d'entreprises, élus, bailleurs sociaux ...

- **Venez voir** comment sont triés les emballages et les papiers en provenance de vos bacs jaunes.
- **Découvrez** comment vos ordures ménagères sont transformées en énergie.
- **Évaluez** la portée de vos efforts à travers celle du recyclage et de la valorisation énergétique.

Ces visites sont gratuites et se font **sur réservation**. Elles durent entre 1h30 et 2 heures.

Renseignements et réservations : visite@smdoise.fr

et magazines et autres papiers recyclables, les emballages en plastique... sont séparés selon leur couleur, leur matière et leur forme, puis expédiés vers différentes unités de recyclage.

En 2023, pas moins de 67 000 tonnes de ces différentes matières ont été ainsi triées dans notre usine, puis envoyées vers des unités de recyclage. Depuis son ouverture, l'usine a presque multiplié par quatre sa capacité de traitement.

L'EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI DU SMDO EST CONFIEE À SEPUR

Le 1er mai 2024 marque un tournant important dans l'exploitation du Centre de Tri, désormais confiée à Sepur, suite au renouvellement du contrat en 2023 qui a fait l'objet d'une mise en concurrence rigoureuse.

Vente directe des matières premières aux recycleurs

Les termes du nouveau contrat permettent désormais au SMDO de commercialiser directement les matières premières aux unités de recyclage. Ainsi, le Syndicat bénéficie de la garantie d'une vente aux meilleurs prix du marché. Ce contrat encourage la performance. Le SMDO a lancé ce nouveau marché d'exploitation, avec pour objectif d'améliorer les résultats de tri. Il est essentiel que les usagers adoptent les bons gestes et que les communautés

de communes, en charge des collectes, restent vigilantes. Dans le cas contraire, des sanctions pourraient être appliquées dans le cadre d'une réforme sur les déchets d'emballages (à l'étude) visant les collectivités locales ne remplissant pas leurs objectifs.

Avec Sepur, le SMDO entend non seulement améliorer les performances du Centre de Tri, mais aussi développer l'économie circulaire.

Sepur

Le groupe SEPUR est une entreprise indépendante, forte de 60 ans d'expertise dans les métiers liés à la gestion des déchets.

Leader de la collecte des déchets en Île-de-France, SEPUR accompagne les collectivités locales non seulement dans la collecte, mais aussi dans le tri et la valorisation des déchets.

Les bouteilles plastiques usagées quittant le Centre de Tri rejoignent l'usine Nord Pal Plast (à Lesquin, dans le Nord). Elles y sont réduites en paillettes, puis transformées en granulés. Ceux-ci sont ensuite vendus aux minéraliers qui fabriquent avec de nouvelles bouteilles.



Recyclage

LE SMDO JOUE LA CARTE DU RECYCLAGE RÉGIONALE, PLUS ÉCOLOGIQUE

Il est faux de croire que les matières collectées et acheminées au Centre de Tri villersois du SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) sont ensuite expédiées à l'autre bout du monde pour y être recyclées. Tout est transformé en France, et même dans les Hauts-de-France.

En ayant opté pour le choix de l'autonomie pour sur la revente des matières à partir de 2024, le SMDO, toujours à la pointe du recyclage, a réaffirmé son engagement pour une économie circulaire en signant de nouveaux contrats avec des recycleurs plus régionaux. C'est par exemple le cas du contrat conclu avec le repreneur Nord Pal Plast, situé à Lesquin, dans le Nord. Cette usine transforme les balles de matières réceptionnées en paillettes, puis en granulés. Ces derniers sont ensuite vendus à des

minéraliers des Hauts-de-France qui en feront de nouvelles bouteilles pour leurs eaux.

Autre exemple avec Norske Skog Golbey, une usine située dans les Vosges qui recycle les journaux, les revues et les magazines. Dans le cadre de ce partenariat, dorénavant, 5 190 tonnes de ces matières quittent le Centre de Tri de Villers-Saint-Paul pour rejoindre Golbey, soit moins de 400 kilomètres. Grâce à ces nouveaux contrats, d'autres matières plastiques seront

recyclées à Brenouille, l'acier à Dunkerque, et les papiers et cartons (selon leur catégorie) près de Soissons pour l'essentiel.

Le SMDO affirme sa volonté de privilégier les usines de recyclage en grande majorité française. Cela lui permet de réduire les kilomètres parcourus et son empreinte carbone. Ce choix favorise l'économie circulaire et contribue à l'exemplarité du Syndicat.



Sepur a pour mission d'améliorer les performances du Centre de Tri

LA TROISIÈME LIGNE : LE GRAND CHANTIER DU CENTRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

La mise en service de cette nouvelle installation est prévue pour septembre 2025. Cette année est principalement consacrée à la réception et au montage des trois pièces maîtresses : le four chaudière, la turbine et le traitement des fumées.

Le Centre de Valorisation Énergétique du SMDO, situé à Villers-Saint-Paul, a célébré ses 20 ans le 17 mai dernier. Les élus, les partenaires et les agents ont pu, à cette occasion, évaluer l'avancement du chantier en cours, pour lequel plus de 110 M€ ont été investis. Il s'agit de la construction d'une troisième ligne qui permettra de valoriser thermiquement 80 000 tonnes de déchets par an à fort Pouvoir Calorifique Inférieur (soit les refus non recyclables produits par le centre de tri et les encombrants des déchetteries, jusqu'alors partiellement enfouis) en plus des 178 500 tonnes déjà traitées chaque année grâce aux deux lignes existantes.

Les travaux, qui ont débuté en 2023 avec la phase de génie civil (fondations et agrandissement), se concentrent cette année sur la réception et le montage des trois pièces maîtresses nécessaires au bon fonctionnement de cette nouvelle installation.

► Le four chaudière

Le four chaudière est l'élément central permettant la combustion des déchets. Il est arrivé sur le site en pièces détachées par convoi exceptionnel. Depuis mars, les différents éléments sont soudés et montés sur place. L'opération se déroule dans les délais prévus.

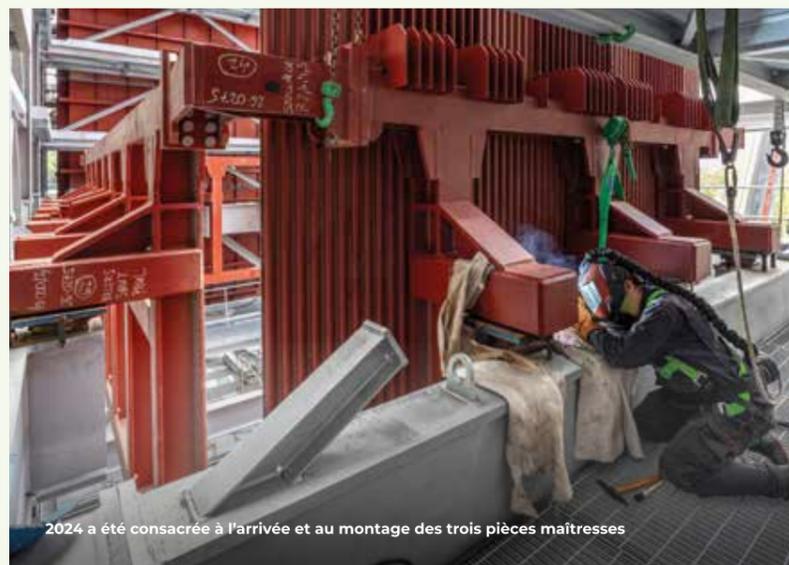
► La turbine

Fin août, la turbine est arrivée à Villers-Saint-Paul, elle aussi par convoi exceptionnel. Cet élément

rotatif permettra d'extraire l'énergie thermique et de la transformer en vapeur et en électricité.

► Le traitement des fumées

En novembre, le montage du dispositif traitement des fumées débutera. Cette partie est indispensable pour respecter les normes réglementaires en vigueur. Comme pour les deux autres lignes, il s'agit d'un système de filtration avec l'ajout d'un catalyseur. Une fois installé, ce système permettra de réduire au maximum les émissions de fumées. Le "tour de chauffe" de cette troisième ligne débutera en mars 2025. Après cette phase de mise en service, le Centre de Valorisation Énergétique, exploité par IDEX depuis avril 2022, fonctionnera avec ses trois fours en septembre 2025.



2024 a été consacrée à l'arrivée et au montage des trois pièces maîtresses

UN HALL DE PRÉPARATION DES ENCOMBRANTS

Début 2025, un hall dédié à la préparation des encombrants sera opérationnel. Il permettra de traiter en amont **36 000 tonnes d'encombrants** par an (sur les **80 000 tonnes** attendues) en provenance des **51 déchetteries** du territoire.

Les encombrants y seront broyés et déferrailés. Le broyage permettra d'obtenir des éléments de même taille, plus faciles à traiter par combustion. Le déferrailage facilitera la vente des matières recyclables.

Les **44 000 tonnes restantes**, composées des refus de tri et des déchets d'activités économiques, seront directement valorisées thermiquement sur la troisième ligne.



Le 13 octobre 2023, le maire de Montataire Jean-Pierre Bosino (deuxième en partant de la droite) participait avec le président du SMDO Philippe Marini, le président de l'agglomération creilloise Jean-Claude Villemain et le maire de Villers-Saint-Paul Gérard Weyn, à l'inauguration du raccordement au chauffage urbain.

QUAND LES DÉCHETS CHAUFFENT LES LOGEMENTS

À ce jour, **4 400 logements sociaux de l'agglomération creilloise sont chauffés grâce à la valorisation énergétique des déchets. A terme, ce chiffre s'élèvera à environ 13 500 grâce à de nouveaux raccordements au réseau de la chaufferie.**

► En 2004, lors du démarrage de l'exploitation du Centre de Valorisation Énergétique, la production électrique résultant du "turbinage" de la vapeur était renvoyée vers le réseau électrique local. Trois ans plus tard, l'installation était raccordée à la plateforme chimique voisine pour l'alimenter en vapeur.

► En 2014, la commune de Nogent-sur-Oise était à son tour raccordée au réseau pour alimenter 2 800 logements sociaux en chauffage. Il ne fait plus de doute que les déchets des usagers du territoire couvert par le SMDO représentent une excellente source d'énergie, un combustible

revendu à bas prix aux bailleurs sociaux, offrant un avantage certain aux locataires concernés.

► En octobre 2023, Montataire a également été raccordée à la chaufferie de Nogent-sur-Oise. Résultat : 1 600 nouveaux foyers gérés par Oise Habitat ont pu bénéficier cet hiver de ce réseau de chaleur urbain.

À Montataire, une étude en cours pour chauffer les bâtiments communaux

Pour Jean-Pierre Bosino, maire de Montataire, 3ème vice-président de l'agglomération Creil Sud Oise et élu au SMDO, le raccordement au réseau de chauffage urbain est un succès. « Je n'ai pas de retour des usagers, ce qui est plutôt bon signe : cela prouve que ça fonctionne », estime l'élu. Il ajoute : « Ils constateront qu'ils ne subiront pas de hausse du prix du

gaz. J'ai lu ce matin (21 août, Ndlr) qu'en raison de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, le gaz allait encore augmenter. Les locataires d'Oise Habitat sont protégés de cette hausse car le prix a été fixé lors de la signature du contrat. » Les avantages du raccordement à la chaufferie ont même poussé l'élu et son conseil municipal à lancer une étude pour que les bâtiments municipaux en profitent : « C'est déjà le cas de la piscine municipale depuis 3 ou 4 ans. L'idée à présent est de chauffer également l'école, le gymnase et la crèche situés en haut de la ville, à proximité de la chaufferie. Nous avons déjà fait des demandes de subventions », ajoute Jean-Pierre Bosino.

L'arrivée, en 2025, d'une troisième ligne au Centre de Valorisation Énergétique, permettra d'étendre le réseau de chaleur à Creil et Villers-Saint-Paul, pour alimenter respectivement 6 500 et 600 foyers dans ces communes.

UNE NOUVELLE VOIE FERRÉE POUR TRANSPORTER LES DÉCHETS DE L'OUEST DE L'OISE

La collecte des déchets de l'Est du département transite actuellement par quatre quais de transfert avant d'arriver au Centre de Tri et de Valorisation Énergétique du SMDO via ses deux voies ferrées. Demain, une troisième voie permettra également d'acheminer les déchets de l'Ouest de l'Oise par rail.

S'attaquer à la conquête de l'Ouest par le train... Telle est l'ambition du SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) pour transporter les déchets collectés dans cette partie du département jusqu'à son site de Tri et de Valorisation Énergétique à Villers-Saint-Paul. Leur transport se fait actuellement par camions, faute de raccordement d'un quai au rail.

L'avantage du transport ferroviaire a donc déjà fait ses preuves dans

l'Est de l'Oise. Les infrastructures sont en place, avec la présence de quatre quais de transfert route/rails (Ormois-Villers, Noyon, Compiègne et Estrées-Saint-Denis). C'est là que sont déposés vos sacs de déchets, collectés préalablement devant chez vous par les services compétents de votre communauté de communes. Ils sont ensuite acheminés jusqu'à Villers-Saint-Paul, soit par route (avec des camions plus gros pour la partie Ouest du département), soit par

rail (pour la partie Est), ce qui offre un bilan carbone nettement réduit. Il reste à développer le transport ferroviaire dans l'Ouest du département. Le SMDO s'y est préparé en posant, fin août dernier, les rails nécessaires à la création d'une troisième voie à Villers-Saint-Paul. La base logistique du SMDO à Bresles doit accueillir le nouveau quai de transfert. L'achat du terrain et les études permettant d'agrandir la voie ferrée située à proximité sont en cours.



Le SMDO veut développer le transport ferroviaire pour limiter la présence de camions sur les routes

SMDO

VOTRE SERVICE INTERCOMMUNAL
DE VALORISATION DES DÉCHETS

www.smdoise.fr

Facebook : SMDO

Instagram : smdoise

0 800 60 20 02

03 44 09 67 11

Rédaction : Syndicat Mixte du Département de l'Oise / Conception : La Belle Semeuse
Impression : Imprimerie - Alliance Partenaires Graphiques - Imprimé à 355 000 exemplaires sur papier recyclé - N° ISSN 2606-359X / Crédits photos : © Jean-Pierre Gilson - © Syndicat Mixte du Département de l'Oise - © Adobestock



LE TRI
+ FACILE

PROSPECTUS

